



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in/à A b i d j a n

En	BRE					e/a
Datum	27.7					
Viz						
EIDA		27. JULI 1984				
Mat.		p.B.73. Côte d'Iv. O. ✓				

D F A E
Direction politique

3003 B e r n e

p.B.73. Niger. O. ✓
p.B.73. H. V. O.

C o n f i d e n t i e l

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

Datum
Date

431.3CI QJ/ga 23.7.1984
431.3NI
431.3HV

Gegenstand / Objet

Droits de l'homme
en Côte d'Ivoire,
Niger et Haute-Volta

Je me réfère à vos circulaires des 10 mai 1983, 10 mai 1984 et 29 juin 1984 concernant le respect des droits de l'homme en temps de paix.

Je constate tout d'abord que la première de ces circulaires, celle du 10 mai 1983, n'est jamais parvenue à cette ambassade. J'ai vérifié moi-même les bordereaux du courrier de cette époque et n'en ai point trouvé trace.

En ce qui concerne la deuxième, celle du 10 mai 1984, je regrette de n'y avoir pas répondu tout de suite, mais mes voyages au Niger et en Haute-Volta pour mes visites d'adieu ont retardé ce travail. Je m'en excuse.

Cela dit, je vais essayer de vous donner un bref aperçu de la situation dans les trois pays où je suis accrédité. J'ai sous les yeux le "Country Report on Human Rights Practices for 1983 - Report Submitted to the Committee on Foreign Affairs of the US House of Representatives and the Committee on Foreign Relations of the US Senate by the Department of State in



- 2 -

Accordance with Sections 116(d) and 502B(b) of the Foreign Assistance Act of 1961, as amended". Ce rapport est daté de février 1984. Je suppose que vous avez ce document et me bornerai donc à vous donner des informations complémentaires.

— o —

Des trois pays considérés, la Côte d'Ivoire remporte certainement la palme. Il n'y a pas de prisonniers politiques et il n'y a jamais eu d'exécutions d'opposants politiques. Le Président ivoirien et son gouvernement s'attachent à tout faire pour respecter les droits de l'homme et ils y réussissent puisqu'aucun cas grave de telles violations n'y a été signalé. C'est particulièrement remarquable du fait que des pratiques animistes traditionnelles subsistent malgré tout (40 % des gens sont encore animistes), mais ces pratiques sont combattues par les autorités. Il semble qu'à la fin de l'année dernière des personnes qui s'étaient indûment enrichies aient été punies par l'emprisonnement. Comme il s'agissait de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques, leur emprisonnement peut plutôt être considéré comme une peine administrative. Il n'y a pas eu de procès pour le moment. Il est évidemment extrêmement difficile d'avoir des informations à ce sujet, vu le secret qui entoure ces affaires.

En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays africains, c'est le président qui est le chef et qui dirige tout. Il y a un parti unique et un parlement régulièrement élu, comme d'ailleurs le président. L'autorité de celui-ci n'est pas contestée. L'information est dirigée mais la variété des journaux qui sont vendus à Abidjan est impressionnante (il n'y a cependant pas de journaux communistes étrangers vendus ici).

L'image de la Côte d'Ivoire, compte tenu des conditions et des traditions locales, est donc tout à fait bonne sur le plan des droits de l'homme.

— o —

Le Niger est aussi un pays où les droits de l'homme sont dans l'ensemble bien respectés. Je signalerai qu'au début de cette année tous les prisonniers politiques qui avaient été incarcérés ou mis en résidence forcée pour avoir tenté de renverser le Président Kountche dans les coups de 1975 et 1976 ont été libérés. Ne resteraient détenus que ceux de la tentative d'octobre 1983. Dans son rapport 1983, Amnesty International a exprimé son souci au sujet des détentions prolongées sans procès, des mauvais traitements infligés aux prisonniers et des conditions régnant dans les prisons. A part cela, je n'ai pas eu connaissance de cas flagrants de violations des droits de l'homme et dans l'ensemble l'image est bonne.

Bien sûr que comme la Côte d'Ivoire, le Niger a un régime autoritaire dirigé par un seul homme et où les citoyens n'ont pas les mêmes droits politiques qu'en Europe occidentale. Mais en Afrique la notion de chef est profondément empreinte dans les traditions tribales.

— o —

La Haute-Volta est le pays dans lequel la situation est la plus préoccupante, surtout depuis l'arrivée au pouvoir du Président Thomas Sankara, le 4 août 1983. Le Président Saye Zerbo avait fait beaucoup de prisonniers politiques, notamment dans les milieux syndicalistes, et suspendu la constitution. Le 7 novembre 1982, le médecin commandant Jean Baptiste Quedraogo le renversa et la situation s'améliora : le nouveau président libéra en mai 1983 tous les prisonniers politiques et annonça un retour à la constitution. Il fut lui-même renversé par son ancien premier ministre Thomas Sankara, le 4 août 1983. Plusieurs dirigeants politiques furent alors emprisonnés et mis en résidence surveillée et des tribunaux révolutionnaires populaires furent mis en place pour les juger. C'était surtout de corruption qu'ils étaient accusés. Ils durent se défendre eux-mêmes et sans avocats. Certains furent même acquittés (en Afrique, la tradition veut qu'un accusé se défende lui-même. La notion d'avocat chargé de défendre l'accusé est étrangère aux traditions africaines, bien qu'elle ait été reprise dans le droit). En juin 1984, sept personnes qui auraient pris part à un complot contre le président furent exécutées

après avoir été jugées par une cour martiale créée ad hoc. A peu près en même temps, l'imprimerie et les bureaux du seul journal indépendant étaient incendiés. Voilà où l'on en est de cette inquiétante régression des droits de l'homme. Je rappelle que pendant longtemps la Haute-Volta s'est distinguée par la multiplicité de ses partis et occupait une position tout à fait à part dans cette région de l'Afrique à cet égard. C'est fini maintenant. Mais sur le plan civil, un bon nombre de droits des citoyens sont encore respectés, quoique la création des Comités de défense de la révolution soit de nature à les restreindre à cause des interférences de ces comités dans la vie quotidienne. Il est probable que ces limitations soient moindres dans les campagnes que dans les villes, car les vagues de la politique locale atteignent rarement ces localités reculées et isolées où la population analphabète n'y comprend de toute façon pas grand-chose et n'est pas prête à changer des traditions millénaires (c'est tout juste si on vient d'y découvrir l'utilité des animaux de trait - et encore grâce à l'aide suisse au développement). De toute façon, dans ce pays si pauvre, ce qui compte, c'est de survivre, comme au Niger (mais au Niger on se trouve en face d'un pays bien dirigé et organisé, ce qui n'est pas le cas en Haute-Volta où les changements de régime fréquents retardent à l'évidence le développement).

En ce qui concerne les récentes exécutions en Haute-Volta, je n'ai pas eu connaissance d'interventions diplomatiques. Il est bien possible que les ambassadeurs de France ou des USA aient exprimé leurs préoccupations, mais sans cela il n'y a pas eu de démarche. Ceci pour me référer aux entretiens que j'avais eus au téléphone avec M. l'Ambassadeur Wipfli, en juin quand j'étais à Ouagadougou précisément au moment de ces exécutions.

— o —

Il faut bien dire qu'en Afrique les traditions ancestrales et la philosophie de la vie et de la mort conduisent à une approche très différente de la nôtre. On peut admirer d'un côté le très grand esprit de clan qui y existe et qui oblige chaque personne dans une situation matérielle un peu assurée de soutenir le

- 5 -

reste de son clan. Cela ne s'étend pas seulement à la famille directe, mais aux membres du village et à tous "les petits frères". Il y a donc une obligation de solidarité. Celui qui s'y soustrait est exclu du clan.

D'autre part, des pratiques telles que l'excision des femmes, qui sont vivement combattues par les femmes européennes et américaines, sont courantes ici et profondément ancrées dans les moeurs. Un homme n'épouse pas une femme qui n'a pas été excisée. Certains pays africains ressentent comme une immixtion intolérable dans leurs affaires des interventions sur ce sujet. On l'a vu récemment lors de la visite de M. Edmond Kaiser à Abidjan. Le président a refusé de le recevoir.

C'est pourquoi je pense que des interventions sur les droits de l'homme en Afrique sont extrêmement risquées et ne devraient avoir lieu que lorsqu'il y a violation flagrante aussi bien de notre point de vue que du point de vue des Africains.



L'Ambassadeur de Suisse

J.O. Quinche
(J.O. Quinche)

Copie à : - Direction du droit international public,
DFAE, 3003 B e r n e
- Direction des O.I., DFAE, 3003 B e r n e
- DDA, DFAE, 3003 B e r n e